

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/102  Paraphe : <i>FS</i>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <i>Délibération n°DC2017/56</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 71

Votants : 82 (dont 11 pouvoirs)

**POUR : 82 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00 (00%)**

Le trente et un mai deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/05/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Maryvonne LENFANT ; Agnès MERCIER ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Magali ROGER ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; Messieurs Claude ADAM ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique COLSON ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Vincent GAVART ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Lionel VAIRY ; Bruno VALET.

*Représentés :* Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; Madame Louissette NOIRANT donne pouvoir de vote à Mme Andrée THOMAS ; Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Monsieur Patrick BEBIN donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Monsieur Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. Francis POTRON ; Monsieur Christian HULOT donne pouvoir de vote à M. Bruno JUILLET ; Monsieur Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Monsieur Jean-Marc LOUIS donne pouvoir de vote à M. Frédéric RATAUX ; Monsieur Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Dominique COLSON.

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DC2017/41 DU 12/04/17 CONCERNANT LA SIGNATURE D'UN COMPROMIS DE VENTE AVEC LA SCI DEVIN SUITE AU BORNAGE DE GEOMETRE**

Vu la compétence obligatoire de la 2C2A « Actions de développement économique » ;

Vu la délibération n°DC2017/41 du Conseil communautaire du 12/04/17 décidant :

- de vendre à l'amiable un terrain d'une contenance de 16 200 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle AM n° 255, située à Vouziers, représentant un montant de 210 600 €
- d'autoriser le Président à signer un compromis de vente avec la société SCI DEVIN assorti d'une condition suspensive au profit de l'acquéreur, à savoir l'obtention par celui-ci du permis de construire, puis de conclure la vente avec cette société dans le cadre d'une vente amiable.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir

Considérant qu'après bornage de géomètre du terrain situé dans la parcelle AM 255, la surface est de 16 208 m<sup>2</sup> et non plus 16 200m<sup>2</sup> ;

Vu la délibération n°DC2017/55 du Conseil communautaire du 31 mai 2017 modifiant la délibération n°DC2017/40 du 12 avril 2017 de manière à exclure du bail locatif conclu avec l'entreprise AMI une surface de 16 208 m<sup>2</sup> du terrain à prendre dans la parcelle AM 255 ;

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2017/56 du 31/05/17

Considérant la nécessité de modifier la délibération n°DC2017/41 du Conseil communautaire du 12 avril dernier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- AUTORISE la signature d'un avenant au compromis de vente signé avec la SCI DEVIN, visant à vendre au prix de 13 € / m<sup>2</sup> un terrain de 16 208 m<sup>2</sup>, représentant une vente d'un montant de 210 704 €
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

  
Francis SIGNORET

